



REPUBLIQUE TOGOLAISE

---

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE

---



**RAPPORT DE L'ATELIER DE LOME**

**POUR LA VALIDATION DU RAPPORT DE L'ETUDE SUR LA GOUVERNANCE DE  
CARBONE ET ANALYSE DES POSSIBILITES DE PARTAGE DES BENEFICES**



*13 Septembre 2019*

## INTRODUCTION

Le Togo est un pays fortement engagé dans la lutte contre les changements climatiques à travers le projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (P-REDD+) mis en œuvre depuis 2015 par le Gouvernement Togolais par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. C'est ainsi que le pays s'est inscrit dans le contexte d'un vaste ensemble de solutions d'atténuation au moyen des forêts comme en témoignent la signature ou la ratification de plusieurs conventions ou accords internationaux dont les trois conventions de la génération de Rio, la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la convention sur la biodiversité (CDB), la convention de Lutte contre la désertification (CLD) et certaines conventions et/ ou accords internationaux à savoir le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et récemment l'Accord de Paris sur les changements climatiques le Plan d'action de Bali (UICN, 2009).

En effet, la REDD+ est un processus innovant et participatif, associant plusieurs acteurs à savoir les organisations de la société civile, les communautés à la base, les planteurs privés, les groupes de femmes et de jeunes, les petits exploitants agricoles, le secteur privé et le secteur de la recherche scientifique. Tous ces acteurs sont appelés conjointement à fournir des efforts significatifs pour parvenir à une réduction effective des émissions de gaz à effet de Serre et devraient espérer les bénéfices dus à leur participation aux efforts consentis : le défi pour le Togo serait alors de trouver des règles pour la répartition « *juste et équitable* » des bénéfices liés à la REDD+.

Dans ce contexte le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), à travers l'Unité de Coordination Nationale du Projet de soutien à la Préparation à la REDD+ (P-REDD+) a entamé la réalisation d'une « étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de préparation à la REDD+ » en vue de proposer « un mécanisme cohérent et fiable de partage des avantages et bénéfices (MPB) basé sur l'évaluation des forces et faiblesses des MPB déjà implémentés dans les autres pays en vue d'alimenter la future stratégie nationale REDD+ et l'architecture de partage des bénéfices qui lui est associée »

C'est pour répondre à ces impératifs que le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN), à travers la coordination nationale REDD+, a recruté un consultant pour réaliser l'étude sur la gouvernance de carbone dans un contexte de REDD+ et de faire des propositions relatives aux mécanismes de partage des avantages et bénéfices issus de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Cette étude, pionnière au Togo, revêt une importance majeure car elle sert de référence aux initiatives et réflexions sur les théories et paradigmes en matière de partage des bénéfices proposés par les différents pays pionniers, les partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs impliqués dans le processus REDD+ au plan international.

C'est pour valider les résultats de cette étude par l'ensemble des parties prenantes de Lomé commune se sont retrouvées le vendredi 13 Septembre 2019 à l'Hotel Concorde. Le présent rapport fait économie du déroulement et des résultats obtenus de cet atelier de validation.

## I – DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

A l'entame de l'atelier et après vérification de présence des différentes parties prenantes de la REDD+, le coordonnateur national de la REDD+ a au nom du ministre en charge de l'environnement souhaité la bienvenue aux participants avant de situer le contexte dans lequel se tient l'atelier.

Après le mot de bienvenue du cordonnateur, le bureau du présidium a été mis en place. Il est composé de :

- Monsieur AGRIGNAN Ezzo Zeim, président ;
- Monsieur AZIABA Ayikoé Galévo, 1<sup>er</sup> rapporteur
- Madame AMANA Laure, 2<sup>ème</sup> rapporteur

Après la mise en place du présidium, madame MERCEDESE, consultante commise pour mener l'étude a procédé à la présentation du rapport. Dans sa présentation, la consultante a passé en revue le contexte et l'objectif général de l'étude, les expériences de certains pays dans le mécanisme de partage de bénéfices carbone, la démarche de l'étude qui a été inclusive et participative, avant de se focaliser plus sur les avantages et les inconvénients des propositions de chacune des options juridiques et institutionnelles éventuelles que pourraient adopter le Togo dans l'implémentation du mécanisme de partage de bénéfices carbone. Pour chacune des options, trois propositions ont été faites :

### **Option juridique**

- Réglementer la gouvernance carbone dans le Code Forestier ;
- Adopter un acte/ instrument juridique exclusif de la Gouvernance Carbone ;
- Etablir des accords REDD<sup>+</sup> (Approbation postérieure par un instrument juridique).

### **Option institutionnelle**

- Ministère d'Économie et des Finances ;
- Coordination Nationale REDD<sup>+</sup> du MEDDPN ;
- Création du Fonds REDD<sup>+</sup> ou création du Fonds REDD+ au sein du Fond National de l'Environnement.

Après cette présentation, le débat est ouvert pour les questions-réponses. Les participants ont posé des questions et apporté des contributions. Deux séries de questions ont été enregistrées. Après chaque série de questions, la consultante a apporté les éléments de réponses avec des compléments donnés par la coordination nationale REDD<sup>+</sup>. Les questions et leurs réponses sont annexées au présent rapport.

Il est à noter qu'au cours des débats, le Directeur de Cabinet du Ministère en charge de l'environnement a rendu une visite de courtoisie et a félicité les participants pour la mobilisation avant de réitérer l'importance de cette étude et de la REDD<sup>+</sup> pour les plus hautes autorités du Togo.



*La consultante internationale lors de la présentation de la synthèse de l'étude à Lomé*

## **II –RESULTAT DE L'ATELIER**

Après ce débat, les participants ont été conviés à se prononcer sur les propositions de chacune des options au regard des avantages, des inconvénients et des réalités nationales. Les participants se sont pronocés sur les propositions de chacune des options avant de porter leur choix sur la proposition qui leur conviendrait le mieux vis-à-vis des réalités togolaises. Après ce tour de table fait pour le choix de la proposition, il est retenu de commun accord pour chacune des options, les propostions suivantes :

### **➤ Option juridique**

**Proposition retenue :** Règlementer la gouvernance carbone dans le Code Forestier.

Pour cette proposition, il est question d'encrer le cadre juridique de la gestion du mécanisme de partage de bénéfices dans le Code Forestier en cours de modification.

### **➤ Option institutionnelle**

**Proposition retenue :** Création du Fonds REDD<sup>+</sup> ou création du Fonds REDD+ au sein du Fonds National de l'Environnement (FNE).

Pour cette proposition, le mécanisme de partage de bénéfices sera géré par la REDD<sup>+</sup> qui fera des recommandations fortes pour l'opérationnalisation du fonds national pour l'environnement (FNE).

## **CONCLUSION**

Cet atelier a permis aux parties prenantes de la REDD<sup>+</sup> à mieux s'imprégner du mécanisme de partage de bénéfices carbone. A travers les fructueuses et franches discussions qui ont prévalu durant les travaux, les parties prenantes ont encore une fois témoigné leur disponibilité à œuvrer pour l'aboutissement du processus REDD<sup>+</sup> au Togo.

A ce titre un satisfécit global se dégage eu égard à la disponibilité de chaque parties prenantes à contribuer pour poser les bases d'une bonne gestion du mécanisme de partage de bénéfices carbone au Togo. Les travaux ont pris fin à 14 heures par une cérémonie de clôture présidée par le coordonnateur de la REDD<sup>+</sup> qui dans son propos a remercié les participants pour leur permanente disponibilité à aider pour l'aboutissement du processus REDD<sup>+</sup> au Togo.

## Annexe 1 : Questions –débat et reponses

NOM	STRUCTURE	QUESTIONS	REponses/APPORTS
ANITE	MINISTERE DE LAPLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi avoir étudié ou analysé le MPB d'autres pays ?</li> <li>• Quelle relation établir entre le MPB de ces pays et celui du Togo ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour capitaliser les expériences, apprendre des autres et surtout avoir des idées sur les difficultés rencontrées par ceux-ci</li> </ul>
DANSOU	SYTREBACT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel message à l'endroit des communautés à la base ?</li> <li>• A quoi doit s'attendre les acteurs qui travaillent avec les communautés, leur rôle dans le processus ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait de conserver et d'améliorer les forêts peut permettre d'avoir des bénéfices monétaires</li> </ul>
DJOBO	CF REDD+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des explications spécifiques en lien avec les projets cités dans le document</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce sont des subventions que le ministère en charge de l'agriculture donne aux acteurs</li> </ul>
Dr ALI	ODEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commentaire/à l'absence d'un texte qui définit les procédures de ristoune aux communautés, l'Etat à travers ses ministères, met en œuvre des activités qui pourraient être considérés comme des ristounes indirectes</li> <li>• Activités indirectes, éclairage publique, implication de la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout en matière de complémentarité entre l'ODEF et les communautés concernées pour la mise en œuvre des activités</li> </ul>
GNASSINGBE	Ministère de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est ce qui a motivé le choix des pays cités en exemple ?</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces pays ont été choisis par ce qu'ils étaient le plus avancé sur le sujet</li> <li>• Cas plus intéressant afin d'apprendre de leurs expériences</li> <li>• Les pays proches comme la Cote d'Ivoire et le Ghana n'ont pas encore de système de partage de bénéfices opérationnels ;</li> <li>• Sujet sensible</li> </ul>
ATAKPA	Ministère du Plan	Contribution : relative au cadre juridique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de prise en compte de la loi portant aménagement du territoire</li> <li>• Intégrer les lois relatives au processus de décentralisation afin de faire le focus sur les collectivités locales et leur participation déterminante dans l'atteinte des objectifs</li> </ul>	
AGRIGNAN	Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi n'avoir pas intégré le ministère de l'agriculture au niveau des options de mécanisme national de partage des bénéfices</li> <li>• Les unités seront-elles créées au sein des ministères proposés ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère de l'agriculture n'étant pas en harmonie avec les objectifs REDD, ce dernier a plus de critères d'abriter le MPB</li> <li>• Créer des unités nouvelles ou responsabiliser du personnel pour cette nouvelle fonction</li> </ul>

## **Annexe 2 : Liste de présence**